bdo Canada

Volume 4, N^o 1 (Hebdomadaire)

le 7 janvier 1976

La lutte contre l'inflation: les dépenses gouvernementales seront coupées

Un musée d'histoire et de traditions à Gaspé, 2

de 1.5 milliard de dollars, 1

La goélette Norma & Gladys de Terre-Neuve appareillera pour l'Europe, 3

Le Canada renforce son engagement envers l'OTAN, 3

La neige dans la chanson québécoise, 4

Boursiers Rhodes, 5

Ottawa, Canada.

Prix de la Fonction publique, 5

Le maintien de la paix au Moyen-Orient, 5

Accord culturel canado-belge, 5

Les vieux os de baleines révèlent le mode de vie des peuples anciens, 6

Les élections en Colombie-Britannique, 6



La lutte contre l'inflation: les dépenses gouvernementales seront coupées de 1,5 milliard de dollars

"C'est une longue lutte qui nous attend, et cette dure vérité doit s'imposer à la conscience de tous les Canadiens," a dit le premier ministre Trudeau en annonçant, le 18 décembre à la télévision canadienne, les mesures anti-inflationnistes proposées par le Gouvernement fédéral et qui permettront des économies d'environ 1.5 milliard de dollars*.

Au nombre des principaux programmes affectés par ces mesures se trouvent: la Compagnie des Jeunes Canadiens dont les crédits seront retirés; Perspectives Jeunesse qui sera aboli; Information Canada dont les services seront confiés à différents autres ministères; Initiatives locales qui subira d'importants changements et les allocation familiales qui seront bloquées pour un an à leur niveau actuel.

Le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, a dévoilé le même soir à la Chambre de communes, les nombreuses autres restrictions gouvernementales projetées concernant la Fonction publique, les salaires, l'assurance chômage, le transport, le secteur agricole etc.

Voici quelques extraits de la déclaration de M. Trudeau:

Ce soir, je veux vous exposer ce que le Gouvernement fédéral s'apprête à faire pour comprimer ses dépenses. Le Gouvernement a demandé aujourd'hui au Parlement l'autorisation de prélever des droits spéciaux sur les profits d'exportation des entreprises canadiennes qui vendent leurs produits au prix mondial sur le marché international. De la sorte, les sociétés d'exportation seront suiettes aux mêmes restrictions que celles qui vendent tous leurs produits au Canada et dont les prix sont soumis à la régie. Ces droits ne visent pas à augmenter les revenus du gouvernement, mais plutôt à multiplier les emplois au Canada et assurer l'équité du programme anti-inflationniste.

Nous avons en même temps demandé au Parlement l'autorisation d'accroître au moyen d'une surtaxe l'impôt sur les revenus les plus élevés du pays. En général, dès l'an prochain, l'impôt payable sur tous les revenus excédant \$30,000 sera majoré de 10 p. 100. Ainsi ceux qui en ont les moyens contribueront davantage à notre programme de restrictions nationales.

*Le signe "M\$" employé dans le texte signifie "millions de dollars". La Commission de lutte contre l'inflation a commencé à fonctionner. Elle a déjà fait connaître ses vues concernant les enseignants, les pompiers, l'industrie aéronautique, les mines et les dividendes des sociétés. Elle a ordonné aux principales sociétés canadiennes (on en compte une centaine) de l'informer trente jours à l'avance des hausses de prix qu'elles entendent imposer. Par ce moyen, la Commission pourra prévenir les augmentations qu'elle jugera injustifiées.

Les prix seront surveillés de près, et sera interdite toute augmentation supérieure à l'accroissement des coûts. Les sociétés incapables de préciser le coût de tel ou tel produit devront limiter leurs augmentations de prix de facon à ne pas réaliser, avant imposition, des profits excédant 95 p. 100 de la movenne des cinq dernières années. Mais ce ne sera pas au consommateur d'assumer tout le fardeau des augmentations; les règlements comportent, en effet, une liste détaillée de coûts inadmissibles, comme les pertes de capital, les imprévus et les réinvestissements de profits.

Certaines compressions de dépenses toucheront durement de nombreux Cana-